

**Arrêté du 19 septembre 2013 portant nomination d'un fonctionnaire
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Martinique
en qualité de régisseuse d'avances et de recettes**

NOR : JUSF1323681A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2012 portant nomination d'un régisseur d'avance à la direction territoriale de la Martinique

Vu la demande n° LG/PGD/210-2013 du 12 juillet 2013 du directeur territorial de la Martinique et de l'agrément du directeur régional des finances publiques de la Martinique du 22 août 2013

ARRÊTE

Article 1

Mme Sylvie CHARLES-NICOLAS, secrétaire administrative de classe supérieure à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Martinique est nommée à compter du 1er septembre 2013 régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction, en remplacement de Mme Peggy EDMOND, épouse LESCOT.

Article 2

L'arrêté du 4 mai 2012 portant nomination de Mme Peggy EDMOND, épouse LESCOT en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Martinique est abrogé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par le directeur territorial de la Martinique en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 19 septembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
P/La chef du bureau de l'allocation des
moyens,
l'adjoint à la chef du bureau de l'allocation des
moyens,

Vincent LUBART